



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Rapport de présentation**

<https://www.metropolegrandparis.fr>

## SOMMAIRE

Analyse financière du compte administratif 2018 de la métropole du Grand Paris.....	4
<b>PARTIE 1 .....</b>	<b>6</b>
<b>Section de fonctionnement.....</b>	<b>6</b>
Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 414,9 M€.....	6
Sous Chapitre 1 - Fiscalité locale (Chapitre 731) .....	7
Sous Chapitre 2 – Impôts et taxes (Chapitre 73 sauf 731) .....	7
Sous Chapitre 3 - Dotations et participations (Chapitre 74) .....	8
La DGF en 2018 : 1,3 Mds €.....	8
Les dotations d'équilibre : 930,4 M€ .....	9
La dotation générale de décentralisation (DGD urbanisme) : 105 K€.....	9
Les participations et compensations.....	10
Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 400 M€.....	10
Sous Chapitre 1 - Charges à caractère général (Chapitre 011).....	10
Sous Chapitre 2 - Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012) .....	12
Sous chapitre 3 - Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC) (Chapitre 014).....	13
Sous Chapitre 4 - Autres charges de gestion courante (chapitre 65) et Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586).....	13
Sous chapitre 5 - Charges financières (Chapitre 66).....	15
Chapitre 3 - Un excédent de fonctionnement disponible de 68,3 M€ .....	15
<b>PARTIE 2 .....</b>	<b>16</b>
<b>Section d'investissement .....</b>	<b>16</b>
Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux : 24,5M€ .....	16
Sous chapitre 1 - Immobilisations incorporelles (Chapitre 20) : 1 M€.....	17
Sous chapitre 2 - Subventions d'équipement versées (Chapitre 204) : 22,6 M€.....	18
Sous chapitre 3 - Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 113 K€ .....	18
Sous chapitre 4 - Participations et créances rattachées à des participations (Chapitre 26) : 724K€ .....	18
Chapitre 2 - Des recettes d'investissement faibles sans recours à l'emprunt : 390 K€.....	19
Chapitre 3 - Un déficit d'investissement de -5,6M€.....	19
Chapitre 4 - Un résultat budgétaire global de 62,7 M€.....	20

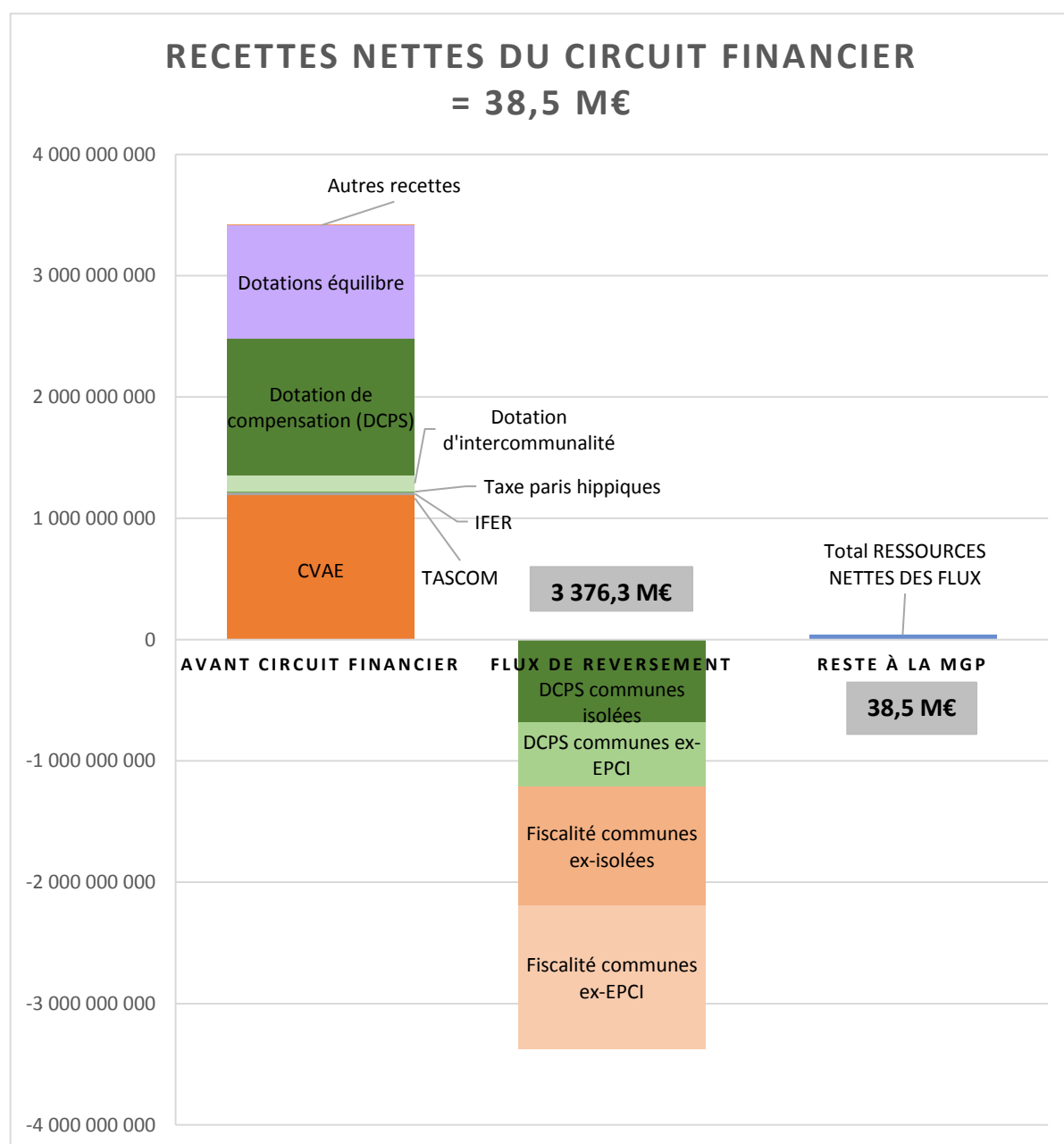
---

# CHIFFRES CLES

# Analyse financière du compte administratif 2018 de la métropole du Grand Paris

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017-2018
<b>Flux financiers Communes-MGP</b> <i>(attributions de compensation, conventions de gestion et DSIT)</i>	<b>3 388,1</b>	<b>3 376,3</b>	<b>-11,9</b>
Charges de personnel	3,1	3,7	0,6
Charges à caractère général	4,8	8,4	3,6
Autres charges de gestion courante	4,2	10,4	6,2
Charges financières	0,0	0,0	0,0
Dépenses imprévues	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses hors flux financiers Communes-MGP</b>	<b>12,1</b>	<b>22,4</b>	<b>10,3</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 400,2</b>	<b>3 398,7</b>	<b>-1,5</b>
<b>Flux financiers EPT-MGP</b> <i>(dotations d'équilibre)</i>	<b>927,8</b>	<b>930,4</b>	<b>2,6</b>
CVAE	1 152,1	1 141,2	-10,9
Autres impôts (TASCOM, IFER, TATFNB)	87,2	77,5	-9,7
Taxe paris hippiques	0,0	1,5	1,5
Reversement AC	1,1	0,2	-0,9
Dotations d'intercommunalité	135,3	136,1	0,8
Dotations de compensation	1 151,7	1 127,7	-24,0
Subventions et participations	0,2	0,3	0,2
<b>Recettes hors flux financiers EPT-MGP</b>	<b>2 527,5</b>	<b>2 484,5</b>	<b>-43,0</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 455,3</b>	<b>3 414,9</b>	<b>-40,4</b>
Epargne de gestion	55,1	16,2	-38,9
Charges exceptionnelles	0,2	0,0	-0,2
<b>Epargne brute</b>	<b>54,9</b>	<b>16,2</b>	<b>-38,7</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Capacité de financement des investissements</b>	<b>54,9</b>	<b>16,6</b>	<b>-38,3</b>
<i>Fonds d'investissement métropolitain (FIM)</i>	<i>13,8</i>	<i>20,5</i>	<i>6,7</i>
<b>Total des subventions d'équipement dont FIM</b>	<b>14,6</b>	<b>22,6</b>	<b>8,0</b>
<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Participations financières</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
<b>Provisions et réserves</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>16,1</b>	<b>24,5</b>	<b>8,4</b>
<b>Fonds de roulement au 1er janvier</b>	<b>65,1</b>	<b>105,3</b>	<b>40,2</b>
Variation du fonds de roulement	38,8	-8,0	
Intégration du fonds de roulement du GIP	1,4	0,0	
Mission de préfiguration			
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>105,3</b>	<b>97,4</b>	<b>-8,0</b>

# Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 38,5 M€



# PARTIE 1

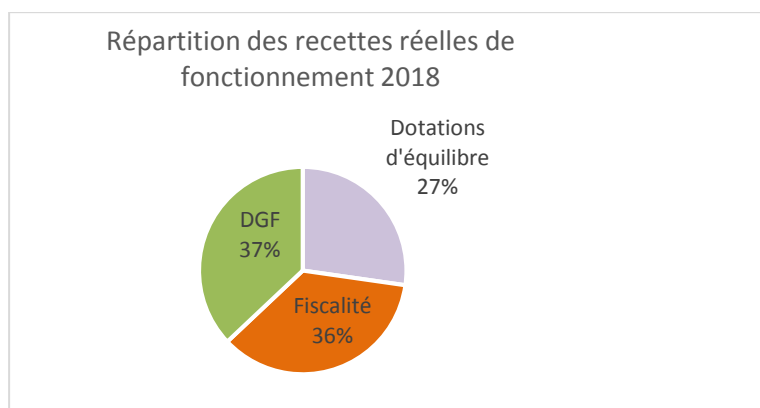
## Section de fonctionnement

### Chapitre 1 - Les recettes de fonctionnement : 3 414,9 M€

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint 3 414,9 M€ d'euros en 2018.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
013	Atténuation de charges	-	4 170,84	4 170,84
73	Impôts et taxes	934 795,00	1 699 867,00	765 072,00
731	Fiscalité locale	1 218 252 400,00	1 218 712 534,80	460 134,80
74	Dotations et participations	2 193 660 016,00	2 194 443 272,00	783 256,00
75	Autres produits de gestion courante	-	5 750,50	5 750,50
	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 412 847 211,00</b>	<b>3 414 865 595,14</b>	<b>2 018 384,14</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	54 606 840,73	-	
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 467 454 051,73 €</b>	<b>3 414 865 595,14 €</b>	

La répartition entre les 3 principales recettes de la MGP est assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



## Sous Chapitre 1 - Fiscalité locale (Chapitre 731)

Le chapitre fiscalité s'élève à 1 218,7 M€ dont la majeure partie est constituée du montant de CVAE.

Article	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 362 153,00	3 425 858,00	63 705,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 141 273 533,00	1 141 210 238,00	-63 295,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	49 716 547,00	49 943 008,80	226 461,80
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	23 900 167,00	24 133 430,00	233 263,00
<b>Total du chapitre 731</b>		<b>1 218 252 400,00</b>	<b>1 218 712 534,80</b>	<b>460 134,80</b>

La CVAE qui atteint **1 141,2 M€ en 2018** est la première recette de fiscalité économique sur laquelle la MGP ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. La première estimation pour 2018 notifiée par la DGFIP fin 2017 prévoyait une progression de -0,7 % qui s'est avérée en-deçà de l'évolution réelle notifiée à -0,9%. La Métropole subit une perte de 11 M€ de la ressource fiscale qui représente 94% du montant total de fiscalité locale métropolitaine.

**Cette baisse n'est pas répercutée ni sur les communes ni sur les EPCI qui l'auraient supporté à défaut de création de la MGP. Elle pèse donc sur le seul budget métropolitain.** A défaut de progression de la CVAE, aucune dépense au titre de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) n'est enregistrée sur l'exercice 2018.

Le produit 2018 de **TASCOM** est de **49,9 M€**. Il a retrouvé un niveau en ligne avec les années précédentes après un effet d'acompte enregistré en 2017. Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** (24 M€) et de **la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** (3,4 M€) représente **27,6 M€** en 2018, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2017.

## Sous Chapitre 2 – Impôts et taxes (Chapitre 73 sauf 731)

Ce chapitre regroupe le versement de la seule attribution de compensation négative de la MGP<sup>1</sup> (0,2M€) et la taxe sur les paris hippiques à hauteur de 1,5 M€.

---

<sup>1</sup> Ville d'Avray



Article	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
73211	Attribution de compensation	175 795,00	175 795,00	0,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	759 000,00	1 524 072,00	765 072,00
<b>Total du chapitre 73</b>		<b>934 795,00</b>	<b>1 699 867,00</b>	<b>765 072,00</b>

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est perçue par les EPCI sur le périmètre desquels sont implantés des hippodromes pour un montant annuel maximum de 750 K€. Un double produit est comptabilisé pour 2018 car l'année a donné lieu à un rattrapage d'un an du produit de cette taxe.

## Sous Chapitre 3 - Dotations et participations (Chapitre 74)

Le chapitre 74 comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Article	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	136 070 519,00	136 070 519,00	0,00
741126	Dotation des compensation des EPCI	1 127 664 689,00	1 127 664 689,00	0,00
74611	Dotation générale de décentralisation		105 000,00	105 000,00
74718	Autres participations - Etat	288 000,00	151 200,00	-136 800,00
74741	Participations - communes membres du GFP	121 665,00		-121 665,00
74758	Participations - autres groupements	76 665,00		-76 665,00
74778	Participations - autres fonds européens	34 200,00		-34 200,00
74832	Etat-compensation au titre de la CVAE		63 335,00	63 335,00
74861	Attribution de la dotation d'équilibre	929 404 278,00	930 388 529,00	984 251,00
<b>Total du chapitre 74</b>		<b>2 193 660 016,00</b>	<b>2 194 443 272,00</b>	<b>783 256,00</b>

### La DGF en 2018 : 1,3 Mds €

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 263,7 M€ en 2018.

La **dotation d'intercommunalité** de la MGP correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au

redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. **Elle s'élève à 136,1 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau de dotation pour les métropoles et communautés urbaines s'élève à 60 € et à près de 40 € pour l'ensemble des intercommunalités.**

La **dotation de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la MGP en 2017 a subi, comme en 2016 et les années précédentes lorsque cette recette était perçue par les communes et les anciens EPCI, la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). **Cette dotation en baisse de -2,1% soit -24 M€ s'élève à 1 127,7 M€.** La MGP assure la neutralité totale<sup>2</sup> du reversement de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de 81,5 M€ en 2018.

## Les dotations d'équilibre : 930,4 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la MGP représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain.

D'une part, les EPT sont désormais les seuls attributaires de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS<sup>3</sup> de leurs communes. D'autre part, ils ne versent plus d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la MGP qui verse toutes les attributions de compensations aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

**La stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient que de 0,3 % (notamment liée à la prise en compte de rôles supplémentaires de CFE relatifs à 2015).**

## La dotation générale de décentralisation (DGD urbanisme) : 105 K€

En 2018, la Métropole perçoit un concours particulier destiné à compenser les accroissements de charges qui résultent, pour les collectivités territoriales, du transfert de compétences relatifs à la mise en œuvre des documents d'urbanisme, en l'espèce du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

---

<sup>2</sup> En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

<sup>3</sup> Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

## Les participations et compensations

En 2018, la MGP a perçu une recette de co-financement « Villes respirables en 5 ans » de 91,2 K€ pour le financement de l'assistance technique d'un diagnostic de la gouvernance de la qualité de l'air.

Elle a également reçu une subvention de 60 K€ de l'Agence française pour la biodiversité ainsi que 63K€ de compensation de CVAE (en diminution de 1% par rapport à 2017).

## Chapitre 2 - Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 3 400M€

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
011	Charges à caractère général	14 143 296,28	8 377 838,83	- 5 765 457,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 050 612,00	3 679 797,97	- 370 814,03
014	Atténuations de produits	3 376 256 717,00	3 376 256 717,00	-
7392 11	<i>Dont attributions de compensation</i>	<i>3 376 256 717,00</i>	<i>3 376 256 717,00</i>	<i>-</i>
65	Autres charges de gestion courante	14 870 294,00	10 034 769,97	- 4 835 524,03
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	532 380,00	322 580,79	- 209 799,21
66	Charges financières	95 000,00	-	- 95 000,00
	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 409 948 299,28</b>	<b>3 398 671 704,56</b>	<b>-11 276 594,72</b>
023	Virement à la section d'investissement	56 130 987,45	-	- 56 130 987,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 374 765,00	1 374 364,80	- 400,20
	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 505 752,45</b>	<b>1 374 364,80</b>	<b>- 56 131 387,65</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 467 454 051,73 €</b>	<b>3 400 046 069,36 €</b>	<b>- 67 407 982,37 €</b>

### Sous Chapitre 1 - Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 8,4 M€ pour un budget 2018 de 14,1 M€. Les dépenses d'études et recherches avec les honoraires atteignent 2,99 M€ principalement affectés aux outils de planification stratégiques (SCoT, PMHH, PCAEM). Un quart des charges à caractère général est constitué par les loyers immobiliers et les charges locatives. Les remboursements à des tiers s'élèvent à 282 K€ dont 112,5 K€ au titre de la convention de gestion comptable avec la Ville de Paris. Les cotisations à des organismes ont représenté 397,9 K€ en 2018.

L'écart entre les montants prévus et réalisés s'explique principalement par un décalage en 2019 du lancement des études de maîtrise d'ouvrage pour les outils de planification ou de la facturation des marchés (3,7 M€). Notons d'autre part une gestion sobre en matière de communication puisque les frais relatifs à l'événementiel et aux publications ont été moindres qu'attendus : consommation du budget séminaires à hauteur de 60%, 52% pour les réceptions et environ 40% pour les frais de relations publiques, catalogues, imprimés et publications.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
60622	Carburants	500,00	27,01	-472,99
60623	Alimentation	10 100,00	7 792,29	-2 307,71
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	4 073,03	-4 926,97
6064	Fournitures administratives	18 000,00	14 199,78	-3 800,22
611	Contrats de prestations de service	728 786,00	474 038,85	-254 747,15
6132	Locations immobilières	1 642 100,00	1 574 862,78	-67 237,22
61351	Location de matériel roulant	67 700,00	53 281,54	-14 418,46
61358	Autres locations mobilières	82 614,40	32 817,00	-49 797,40
614	Charges locatives	442 060,00	441 320,55	-739,45
61551	Entretien et réparations - matériel roulant	5 000,00	3 767,34	-1 232,66
61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	1 000,00	336,00	-664,00
6156	Maintenance	117 246,00	74 839,65	-42 406,35
6161	Primes d'assurances - multirisques	7 500,00	7 220,34	-279,66
6168	Primes d'assurances - autres	4 600,00	1 387,96	-3 212,04
617	Etudes et recherches	6 541 958,00	2 835 263,90	-3 706 694,10
6182	Documentation générale et technique	91 100,00	56 547,14	-34 552,86
6184	Versements à des organismes de formation	69 567,80	55 515,04	-14 052,76
6185	Frais de colloques et séminaires	539 670,00	323 384,58	-216 285,42
6188	Autres frais divers	496 111,00	263 686,94	-232 424,06
62268	Autres honoraires, conseils	362 360,00	154 753,50	-207 606,50
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 000,00	729,20	-20 270,80
6231	Annonces et insertions	122 700,00	80 544,70	-42 155,30
6232	Fêtes et cérémonies	2 853,00	341,80	-2 511,20
6233	Foires et expositions	742 722,28	614 286,40	-128 435,88
6234	Réceptions	60 040,00	31 177,98	-28 862,02
6236	Catalogues, imprimés et publications	228 528,00	95 453,88	-133 074,12
6238	Divers relations publiques	766 047,60	315 009,66	-451 037,94
6241	Transports de biens	2 000,00	636,00	-1 364,00
6251	Voyages, déplacements et missions	31 800,00	28 119,67	-3 680,33
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	24 679,75	-320,25
6262	Frais de télécommunications	23 032,40	9 842,79	-13 189,61
627	Services bancaires et assimilés	6 800,00	579,63	-6 220,37
6281	Concours divers (cotisations...)	416 940,00	397 963,00	-18 977,00
6282	Frais de gardiennage	7 919,80	4 734,05	-3 185,75
62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	122 500,00	112 500,00	-10 000,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	296 440,00	282 125,10	-14 314,90
63512	Taxes foncières	30 000,00		-30 000,00
<b>Total du chapitre 011</b>		<b>14 143 296,28</b>	<b>8 377 838,83</b>	<b>-5 765 457,45</b>

## Sous Chapitre 2 - Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	90 000,00	57 453,70	-32 546,30
6331	Versement de transport	52 200,00	51 546,07	-653,93
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	8 735,61	735,61
6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	23 700,00	25 568,84	1 868,84
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 267 762,00	1 028 054,08	-239 707,92
64112	Personnel titulaire - Supplément familial de traitement	42 000,00	42 045,86	45,86
64113	Personnel titulaire - NBI	23 700,00	23 693,14	-6,86
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	887 200,00	795 139,36	-92 060,64
64131	Personnel non titulaire - rémunérations	344 000,00	428 385,68	84 385,68
64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	211 800,00	260 368,94	48 568,94
6414	Personnel rémunéré à la vacation	25 000,00		-25 000,00
6417	Rémunération des apprentis	40 000,00	48 906,35	8 906,35
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	353 200,00	345 560,43	-7 639,57
6453	Cotisations aux caisses de retraite	499 400,00	465 425,36	-33 974,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	33 100,00	30 535,51	-2 564,49
6455	Cotisations pour assurance du personnel	37 945,00		-37 945,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	4 000,00		-4 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	19 900,00	4 101,71	-15 798,29
6474	Versements aux œuvres sociales	61 425,00	54 967,62	-6 457,38
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 280,00	5 809,74	-1 470,26
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00		-12 000,00
648	Autres charges de personnel	7 000,00	3 499,97	-3 500,03
<b>Total du chapitre 012</b>		<b>4 050 612,00</b>	<b>3 679 797,97</b>	<b>-370 814,03</b>

Les dépenses de personnel de la MGP s'élevaient en 2018 à 3 679 798 € pour **un effectif au 31/12/2018 de 51 personnes**. 8 agents ont été recrutés en cours d'année. Un retard de recrutement engendre un écart de 371 K€ entre les crédits ouverts et les crédits réalisés.

## Sous chapitre 3 - Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC) (Chapitre 014)

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
739211	Attribution de compensation	3 376 256 717,00	3 376 256 717,00	0,00
<b>Total du chapitre 014</b>		<b>3 376 256 717,00</b>	<b>3 376 256 717,00</b>	<b>0,00</b>

La MGP, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année 2018, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la MGP (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

**Ces AC ne comprennent aucun transfert de charges en 2018** : en effet, l'évaluation des charges adoptée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées début octobre 2018 est soumise à l'approbation de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois (soit jusqu'à la mi-janvier 2019). Les attributions de compensation seront donc ajustées lors de l'exercice 2019. Leur montant s'élève à **3 376,3 M€** dont 681 M€ liés au reversement de DCPS pour les communes ex-isolées et 527,8 M€ pour les communes ex-EPCI<sup>4</sup>.

## Sous Chapitre 4 - Autres charges de gestion courante (chapitre 65) et Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586)

Au sein de ces 2 chapitres, la distinction s'opère entre :

---

<sup>4</sup> Cette majoration DCPS permet dans le circuit financier métropolitain d'assurer le reversement de ce produit aux EPT qui le percevaient directement avant la création de la MGP.

## Les subventions de fonctionnement<sup>5</sup>

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
6558	Autres contributions obligatoires	933 333,00	933 000,00	-333,00
6561	Participations aux organismes de regroupement	6 631 000,00	4 377 812,24	-2 253 187,76
657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP 1	1 043 534,00		-1 043 534,00
657351	Subventions de fonctionnement - GFP de rattachement	51 466,00		-51 466,00
657358	Subventions de fonctionnement - autres groupement	50 000,00	30 000,00	-20 000,00
657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	40 000,00		-40 000,00
65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	2 529 575,00	1 727 181,00	-802 394,00
6581	Redevances pour concessions, brevets, licences	69 300,00	294,00	-69 006,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00		-1 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	207 000,00	2 554,13	-204 445,87
<b>Total du chapitre 65</b>		<b>11 556 208,00</b>	<b>7 070 841,37</b>	<b>-4 485 366,63</b>

Cette ligne du compte administratif tient compte de :

- participations aux organismes de regroupement à hauteur de 4,4 M€ : Vélib' Autolib' Métropole pour 1,9 M€<sup>6</sup> et syndicats de rivière pour 2,5 M€,
- la contribution à l'Établissement public Paris La Défense pour 0,9 M€,
- subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur de 1,7 M€ dont notamment 413 K€ à l'APUR, 550 K€ à l'IAU, 150 K€ à AIRPARIF, 100 K€ à BRUITPARIF, 106 K€ à l'institut national de l'économie circulaire et 96 K€ à l'Observatoire mondial pour la qualité de l'air.

## Les crédits liés aux élus :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
65311	Indemnités de fonction des élus	2 014 000,00	1 997 877,85	-16 122,15
65312	Frais de mission et de déplacement des élus	30 000,00	4 429,40	-25 570,60
65313	Cotisations de retraite des élus	194 400,00	177 904,05	-16 495,95
65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	561 600,00	587 996,37	26 396,37
65315	Formation des élus	509 086,00	191 930,00	-317 156,00
65316	Frais de représentation du Président	5 000,00	3 790,93	-1 209,07
<b>Total du chapitre 65</b>		<b>3 314 086,00</b>	<b>2 963 928,60</b>	<b>-350 157,40</b>
65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	295 000,00	294 936,89	-63,11
65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	237 380,00	27 643,90	-209 736,10
<b>Total du chapitre 6586</b>		<b>532 380,00</b>	<b>322 580,79</b>	<b>-209 799,21</b>

Les indemnités des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 3,3 M€ en 2018 dont 192 K€ pour les dépenses de formation.

<sup>5</sup> « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPCI, en l'espèce la MGP).

<sup>6</sup> Paiement ajusté au rythme de réalisation

## Sous chapitre 5 - Charges financières (Chapitre 66)

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
6615	Intérêts des comptes courants et dépôt créditeurs	95 000,00		-95 000,00
<b>Total du chapitre 66</b>		<b>95 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-95 000,00</b>

Les charges financières sont nulles. La métropole n'a pas mis en place de ligne de trésorerie en 2018 contre un coût estimé à 95 K€ au budget.

## Chapitre 3 - Un excédent de fonctionnement disponible de 68,3 M€

La section de fonctionnement dégage un excédent de 69,4 M€.

Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à 1,1 M€.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent disponible s'élève donc à 68,3 M€.



---

## **PARTIE 2**

---

### **Section d'investissement**

---

## **Chapitre 1 - Des dépenses d'investissement marquées par le soutien aux projets locaux : 24,5 M€**

92% des dépenses réelles d'investissement sont destinées aux subventions d'équipement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), du fonds de concours aux communes inondées, du dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre », et du fonds métropolitain pour l'innovation numérique.

Le solde permet de financer des dépenses d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières liées au siège de la MGP, à l'élaboration du SCoT ainsi qu'à des prises de participation au capital d'opérateurs intervenant dans le champ des compétences métropolitaines.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	1 473 026,00	992 608,50	-480 417,50
2031	Frais d'études	10 000,00		-10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	502 857,60	86 213,40	-416 644,20
<b>Total du chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 985 883,60</b>	<b>1 078 821,90</b>	<b>-907 061,70</b>
<b>Total du chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>98 478 568,13</b>	<b>22 618 733,32</b>	<b>-75 859 834,81</b>
2111	Terrains nus	945 000,00		-945 000,00
2117	Bois et forêts	5 200 000,00		-5 200 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	55 000,00		-55 000,00
21838	Autres matériel informatique	70 524,20	35 882,34	-34 641,86
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	86 232,46	52 777,62	-33 454,84
2185	Matériel de téléphonie	27 834,07	24 532,61	-3 301,46
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00		-20 000,00
<b>Total du chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 404 590,73</b>	<b>113 192,57</b>	<b>-6 291 398,16</b>
23181	Autres immobilisations corporelles en cours	300 000,00		-300 000,00
<b>Total du chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-300 000,00</b>
261	Titres de participation	1 001 000,00	724 320,00	-276 680,00
<b>Total du chapitre 26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>1 001 000,00</b>	<b>724 320,00</b>	<b>-276 680,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 050 000,00	3 870,00	-1 046 130,00
<b>Total du chapitre 27</b>	<b>Autres immobilisations foncières</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>3 870,00</b>	<b>-1 046 130,00</b>
<b>Total</b>		<b>109 220 042,46</b>	<b>24 538 937,79</b>	<b>-84 681 104,67</b>

Le taux de réalisation de 22% s'explique notamment par le décalage entre l'attribution de subventions et le commencement de réalisation des opérations générant versement de subvention (taux de réalisation de 23% en matière de subvention) et l'octroi de subvention ou fonds de concours (notamment inondations) en fin d'année engendrant un décalage de paiement sur l'exercice suivant.

## Sous chapitre 1 - Immobilisations incorporelles (Chapitre 20) : 1 M€

Ce chapitre comprend les coûts des logiciels de gestion (comptabilité, courrier, délibérations, site internet) ainsi que les formations associées et les frais d'élaboration du SCot pour 993K€.

## **Sous chapitre 2 - Subventions d'équipement versées (Chapitre 204) : 22,6 M€**

En 2018, la MGP a versé 22,6 M€ de subventions d'équipement dans le cadre de deux dispositifs :

- Le Fonds d'Investissement métropolitain (FIM) pour 20,5 M€
- L'aide à l'acquisition de véhicules propres « Métropole Roule Propre » pour 162,8 K€

Elle a également accordé une contribution budgétaire de 1 867 000€ à l'Etablissement public Paris La Défense afin de financer leur plan pluriannuel d'investissement.

Par ailleurs, ont été accordées des subventions au titre de deux dispositifs :

- Fonds métropolitain pour l'innovation numérique pour 923 571 € sur 23 projets par décision du Bureau du 27 novembre 2018. Ces subventions seront versées dans un délai de 24 mois à fourniture d'une preuve de commencement d'exécution du projet.
- Fonds de concours aux communes inondées pour 997 278 € par décision du Bureau du 18 décembre 2018 qui seront versés en 2019 sur présentation des justificatifs.

Il est à noter que le montant total de subventions alloué dans le cadre du FIM depuis sa création en 2016 par le Comité d'examen du FIM puis validé par le Bureau métropolitain est de 68,5 M€. Sur ce montant, 37,5 M€ (55%) ont été mandatés dont 20,5 M€ sur l'année 2018. Au cours des trois dernières, les mandatements au titre du FIM ont connu une progression significative puisqu'ils s'élevaient à 3,1 M€ en 2016 et à 13,9 M€ en 2017.

## **Sous chapitre 3 - Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 113 K€**

Les immobilisations corporelles de 113 K€ sont liées aux acquisitions d'équipement des locaux de la MGP (téléphonie, matériels de bureau et matériel informatique).

## **Sous chapitre 4 - Participations et créances rattachées à des participations (Chapitre 26) : 724 K€**

La MGP est entrée au capital de Paris Métropole Aménagement à hauteur de 612 K€ et de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel à hauteur de 112 K€.

## Chapitre 2 - Des recettes d'investissement faibles sans recours à l'emprunt : 390 K€

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM1+virements)	Réalisé 2018	Ecart Ouvert/Réalisé 2018
10	FCTVA	-	77 052,54	77 052,54
204	Subventions d'équipement aux autres groupements (reversement)-Bâtiments et installations	-	300 000,00	300 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000,00	12 200,00	- 987 800,00
	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>389 252,54</b>	<b>-610 747,46</b>
040	Amortissements	1 374 765,00	1 374 364,80	- 400,20
	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 374 765,00</b>	<b>1 374 364,80</b>	<b>- 400,20</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	56 130 987,45	0,00	
001	Excédent d'investissement reporté	50 714 290,01	-	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>109 220 042,46 €</b>	<b>1 763 617,34 €</b>	<b>- 611 147,66 €</b>

Les recettes réelles d'investissement tiennent compte principalement d'un remboursement de 300K€ de subvention accordée au titre du FIM à un projet dont la réalisation a été inférieure aux dépenses déclarées lors du dépôt de la demande.

## Chapitre 3 - Un déficit d'investissement de - 5,6M€

Le résultat de l'année 2017 a été affecté à hauteur de 50,7 M€ en investissement. Après couverture des dépenses nettes réalisées en 2018 (-22,8 M€) et des restes à réaliser (-33,5 M€), le résultat d'investissement s'élève à -5,6 M€.

## Chapitre 4 - Un résultat budgétaire global de 62,7 M€

Après couverture des restes à réaliser, l'**excédent total disponible** du CA 2018 s'élève à **62,7 M€** soit un résultat en baisse de près d'un quart (-24%) par rapport à 2017 qui traduit la consommation progressive par la MGP des excédents cumulés sur les premières années d'exercice avant la montée en charge opérationnelle sur ses compétences.

Ce résultat se répartit pour 68,3 M€ en fonctionnement et pour -5,6 M€ en investissement sans recours à l'emprunt.

	Total CA 2018	Résultat N-1 reporté (2017)	Résultat comptable cumulé	RAR	Résultat budgétaire
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3)+(4)
Dépenses de fonctionnement	3 400 046 069,36		3 400 046 069,36	1 103 341,78	3 401 149 411,14
Recettes de fonctionnement	3 414 865 595,14	54 606 840,73	3 469 472 435,87		3 469 472 435,87
<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>14 819 525,78</b>	<b>54 606 840,73</b>	<b>69 426 366,51</b>	<b>-1 103 341,78</b>	<b>68 323 024,73</b>
Dépenses d'investissement	24 538 937,79		24 538 937,79	33 541 585,00	58 080 522,79
Recettes d'investissement	1 763 617,34	50 714 290,01	52 477 907,35		52 477 907,35
<b>résultat d'investissement</b>	<b>-22 775 320,45</b>	<b>50 714 290,01</b>	<b>27 938 969,56</b>	<b>-33 541 585,00</b>	<b>-5 602 615,44</b>
<b>résultat global</b>	<b>-7 955 794,67</b>	<b>105 321 130,74</b>	<b>97 365 336,07</b>	<b>-34 644 926,78</b>	<b>62 720 409,29</b>



15-13 avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris  
01 82 28 78 00  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)